

| |
|--|
| CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014 |
|--|

L'an deux mille quatorze, le 10 décembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

- Fonctionnement des écoles – Projet d'adhésion à un RPI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.

I. **APPROBATION PROCÈS VERBAL :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la séance précédente, le 18 novembre 2014, qui est approuvé à l'unanimité.

II. **LES DÉLIBÉRATIONS :**

D2014/52 PROJET ADHÉSION RPI : CAMPAGNE - LE BUGUE - JOURNIAC - MAUZENS

Monsieur le Maire informe ses collègues, que compte tenu des projets de restructuration de notre secteur scolaire avec une perspective de suppression de postes par les services de l'Education Nationale, il y a lieu de réfléchir sur la mise en place du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de CAMPAGNE, LE BUGUE, JOURNIAC, MAUZENS MIREMONT, mais également avec les communes voisines sans école.

Le RPI serait programmé dès la rentrée scolaire prochaine 2015 – 2016.

Le Conseil Municipal se positionne favorablement sur ce principe de création et d'adhésion au RPI dans les termes précités et mandate Monsieur le Maire pour suivre les démarches à cet effet.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

III. **AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A VOTE**

- Monsieur le Maire informe ses collègues que le **recensement INSEE** actualisé donne pour la commune de JOURNIAC, une population globale de 455 habitants au 1^{er} janvier 2015.

- Le Conseil Municipal se prononcera début 2015 sur la mise en place de **droits de préemption sur des parcelles privées**.
- La date du **prochain Conseil Municipal** est fixée au mardi 20 janvier 2015, à 20 h.

Fin de séance : 21 h 30



Le Maire
Michel BOUYNET

Publié le 19 décembre 2014